



Municipalité de Servion

Servion, le 22 juillet 2012

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 20-2012

concernant :

L'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 65'000.- pour l'adaptation de l'infrastructure du télésexeau et la mise en place de prestations supplémentaires.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis 1995, le télésexeau communal de Servion relie les villages de Servion, Mézières et Ferlens via une fibre optique louée par Swisscom, sur le tracé Lausanne central de Mézières. Cette ligne avait été mise en place par Swisscom pour alimenter le télésexeau de Sottens.

Le 1^{er} janvier 2011 l'émetteur de Sottens et son télésexeau sont mis hors service. Nous avons été informés de la résiliation de notre contrat de location de la fibre optique et ceci pour le 30 juin 2012. Suite à une séance avec Swisscom, nous avons obtenu la prolongation du délai au 30 juin 2013.

Nos signaux TV nous étant fournis par la Ville de Lausanne (Boisy TV et Citycable), nous avons, dès réception de la résiliation, contacté Boisy TV afin d'étudier un projet de liaison directe par fibre optique. Après plusieurs mois de négociations, une solution a été trouvée avec Alpiq qui nous louerait 2 fibres optiques installées sur le pylône à haute tension situé à proximité du cimetière de Servion.

Le prix de location de ces 2 fibres optiques se monterait à **Fr. 2'875.-/mois** alors que les indemnités versées à Swisscom jusqu'ici s'élèvent à **Fr. 2'752.-/mois** pour les 3 villages bien entendu. Pour pratiquement le même prix, nous bénéficierions d'une seconde fibre optique qui nous permet de mettre en place une voie de retour.

Exposé des motifs

Les conclusions de l'étude faite avec Citycable au cours des 12 derniers mois sont les suivantes :

- La solution avec location des 2 fibres optiques à Alpiq nous permet d'éviter d'importants frais de génie civil et de pose de fibres. En effet le seul tracé possible se situait entre Mollie-Margot et Servion, soit 5,9 kilomètres.

- Lors de futurs travaux (adduction d'eau et épuration), des tubes de réserve seront posés de manière à créer une liaison Les Cullayes-Servion, liaison qui pourrait permettre d'ici une dizaine d'années de nous raccorder sur Mollie-Margot à des conditions plus intéressantes.
- Une offre beaucoup plus large pourrait être proposée à nos abonnés, soit



TV numérique - Internet à très haut débit (jusqu'à 100'000 kbit/s / 2'500 upload) et la téléphonie fixe. Il y a lieu de préciser que les abonnés pourront choisir librement l'une ou l'autre de ces prestations.

- Un service client performant atteignable de 08h00/09h00 à 21h00, samedi compris, avec dépannage, si nécessaire, par les équipes de Citycable.

Descriptif des travaux

1. Liaison pylône – station de reconversion y compris les travaux sur le pylône	Fr. 26'000.-
2. Liaison fibre optique - Servion – Mézières	Fr. 28'000.-
3. Liaison fibre optique – Servion – Ferlens	Fr. 78'739.-

Montant total des travaux Fr. 132'739.-
Matériel technique été imprévus Fr. 17'261.-

Montant total des travaux Fr. 150'000.-
=====

Répartition des coûts par commune

Communes	Nombre d'abonnés	Coût par commune
Servion	313	Fr. 61'604.-
Mézières	355	Fr. 69'878.-
Ferlens	94	Fr. 18'518.-
Total	762	Fr. 150'000.-

Servion interviendra comme coordinateur des travaux, avec les services techniques de la ville de Lausanne. Les travaux sur l'infrastructure du télé-réseau ont toujours été financés proportionnellement au nombre d'abonnés.

Mise en service

La mise en service devrait se situer entre fin décembre 2012 et le 31 mars 2013.

Séance d'information

Une séance d'information sera organisée à fin septembre 2012 dans nos 3 villages.

Financement

Le téléseu est un service commercialisé de la commune. Ainsi l'ensemble des charges financières n'est supporté que par les abonnés.

La différence entre les charges et revenus du téléseu est affecté au compte no 9280.85, compte considéré comme une réserve affectée.

Au 31 décembre 2011, la réserve se monte à **Fr. 93'200.-**, couvrant ainsi largement le crédit extrabudgétaire demandé.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

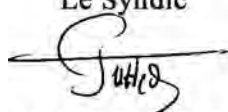
Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal No 20/2012 du 22 juillet 2012,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

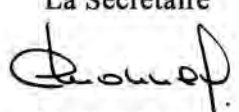
DECIDE

- 1) **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 65'000.- en vue de l'adaptation de l'infrastructure du téléseu et de la mise en place de prestations supplémentaires,**
- 2) **d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux,**
- 3) **de financer ce crédit extrabudgétaire par un prélèvement sur le fonds de réserve du téléseu – compte no 9280.85,**
- 4) **de financer ces travaux par la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Gilbert Cuttelod



La Secrétaire

Claudine Monney

Servion, le 22 juillet 2012

Municipal responsable : Gilbert Cuttelod